INFORMATION

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE,
DE LA RURALITE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.

Direction générale de l'alimentation
Service de la coordination des actions sanitaires
Sous-direction du pilotage des ressources et des actions transversales
Bureau des laboratoires et de la coordination des contrôles officiels
Adresse : 251, rue de Vaugirard - 75 732 PARIS CEDEX 15
Suivi par : Denis LUCAS - **Tél.** : 01 49 55 58 86
Courriel institutionnel : blacco.sdprat.dgal@agriculture.gouv.fr
Réf. Interne : SDPRAT/ BLACCO/12/0148
MOD10.21 E 01/01/11

NOR : AGRG1209975N

NOTE DE SERVICE
DGAL/SDPRAT/N2012-8080
Date: 10 avril 2012

A l'attention de mesdames et messieurs les Préfets

Date de mise en application :	Immédiate
Abroge et remplace :	Note de service DGAL/SDSPA/N2006-8002 du 04/01/2006
Date d'expiration :	-
Date limite de réponse/réalisation :	-
Nombre d'annexe :	0
Degré et période de confidentialité :	Tout public

Objet : liste des laboratoires agréés pour la recherche de l'arthrite encéphalite caprine à virus (C.A.E.V.)

Références :

- **Articles L. 202-1 et R. 202-8** et suivants du code rural et de la pêche maritime ;
http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=E75C6EE7346729126E1471A9DCEB3C5C.tpdjo12v_1?idArti
cle=LEGIARTI000006583031&cidTexte=LEGITEXT000006071367&dateTexte=20090602
- **Arrêté du 19 décembre 2007** «fixant les conditions générales d'agrément des laboratoires d'analyses dans le domaine de la santé publique vétérinaire et de la protection des végétaux» ;
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000017936605&fastPos=1&fastReqId=1864864412&cate
gorieLien=id&oldAction=rechTexte
- **Note de service DGAL/SDSPA/N2006-8002 du 04/01/2006** Laboratoires agrées pour la réalisation du dépistage sérologique de l'arthrite encéphalite caprine à virus (C.A.E.V.) ;

Résumé : La présente note de service actualise la liste des laboratoires agréés pour la recherche de l'arthrite encéphalite caprine à virus (C.A.E.V.)

Mots-clés : Laboratoire - Agrément - Analyse officielle - Contrôle officiel – CAEV

Destinataires
Pour information :
Laboratoires départementaux d'analyses
ADILVA
LNR : Anses, Laboratoire de Niort
DDPP/DDCSPP
DAAF

I - Laboratoires agréés

La liste des laboratoires agréés pour la recherche de C.A.E.V. est consultable sur le site internet du ministère chargé de l'agriculture depuis Thématiques / Santé et Protection des animaux / Maladies animales / Laboratoires agréés et méthodes officielles / CAEV – Liste des laboratoires agréés.

http://agriculture.gouv.fr/laboratoires-agrees-methodes-officielles-sant%C3%A9-animale

Cette liste est mise à jour en tant que de besoin.

II - Laboratoire national de référence

ANSES - Laboratoire de Niort

60 r Pied de Fond
79000 NIORT

Le Directeur Général de l'Alimentation

Patrick DEHAUMONT